

**PROVINCE DU QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE
VILLAGE SAINT-PIERRE
COMTÉ DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Village Saint-Pierre tenue le 14 décembre 2022 à 19H00 au lieu habituel des sessions au 485, Village Saint-Pierre nord

Sont présents: Mme Jade Charest
M. Stéphane Arbour
M. Benoit Duval

Formant quorum sous la présidence du maire M. Roland Charest

Mme Édith Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

La directrice générale et greffière-trésorière a produit l'avis de convocation, lequel a été expédié à tous les membres conformément à la Loi.

Absent: Mme Lyne Rivest
M. Denis Parent

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ouverture de la séance a lieu à 19H00 par Monsieur Roland Charest, maire

2- MOT DE BIENVENUE

M. Roland Charest, maire, souhaite la bienvenue à tous.

3-ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Mot de bienvenue
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption du budget 2023 et du programme triennal en immobilisations pour les années 2023-2024-2025
- 5- Période de questions
- 6- Levée de l'assemblée

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R.2022-12-130

Sur proposition de M. Benoit Duval appuyé par Mme Jade Charest, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

4- ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2023 ET DU PROGRAMME

TRIENNAL EN IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2023-2024-2025

La directrice générale et greffière-trésorière fait lecture du budget pour l'année 2023

BUDGET 2022

ATTENDU QUE les dispositions contenues aux articles 954 du Code municipal;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Village St-Pierre prévoit des dépenses équivalentes aux recettes, le tout réparti comme suit :

Prévisions budgétaires
Exercice se terminant le 31 décembre 2023

RECETTES

Taxes	421 432\$
Paiement tenant lieu de taxes	10 347\$
Transfert conditionnels	50 000\$
Autres revenus sources locales	15 350\$

TOTAL RECETTES 497 129\$

TOTAL DES REVENUS **497 129\$**

DÉPENSES

Administration générales	223 896\$
Sécurité publiques	64 674\$
Transports	125 058\$
Hygiène du milieu	43 325\$
Urbanisme mise en valeur territoire	9 162\$
Loisirs et culture	30 914\$
Frais de financement	100\$

TOTAL DÉPENSES 497 129\$

CONSIDÉRANT QUE d'après ses prévisions budgétaires, la Municipalité de Village Saint-Pierre a, à prévoir au cours de l'année 2023, des dépenses s'élevant à 497 129\$;

CONSIDÉRANT QUE pour défrayer ces susdites dépenses, la municipalité de Village Saint-Pierre prévoit des revenus non fonciers de 75 697\$;

CONSIDÉRANT QUE pour combler la différence entre lesdites dépenses et les revenus non foncier, il est requis la somme de 421 432\$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit également adopter le programme des dépenses en immobilisations pour 2023-2024-2025;

EN CONSÉQUENCE

R 2022-12-131

Il est proposé par M. Stéphane Arbour
Appuyé par M. Benoit Duval

Et résolu unanimement :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que les prévisions budgétaire 2023 soit adoptées;
- 3- Que le taux de taxe résidentiel, forestier et agricole soit imposé aux taux de 0.69\$ du cent dollars (100\$) d'évaluation, un taux non résidentiel est imposé aux taux de 0.89\$ du cent dollars (100\$) d'évaluation et un taux industriel est imposé aux taux de 1,16\$ du cent dollars (100\$) d'évaluation;
- 4- Que, de plus, le Conseil municipal adopte le document intitulé « Programme des dépenses en immobilisations pour les années 2023-2024-2025 »;

ADOPTÉE

5-PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question

6-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R 2022-12-132

Sur proposition de Mme Jade Charest appuyé par M. Benoit Duval et résolu unanimement que la présente séance extraordinaire soit levée.

Signé
Roland Charest
Maire

Signé
Édith Gagné
Directrice générale et greffière-
trésorière